



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2022

Conseil municipal du 9 février 2022

SOMMAIRE

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES	6
I.1 l'environnement économique	7
I.2 dispositions de la loi de finances impactant les collectivités locales	12
II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021	16
II.1 Section de fonctionnement – présentation générale	17
II.2 Zoom sur les principales dépenses de fonctionnement	19
II.3 Zoom sur les principales recettes de fonctionnement	24
II.4 L'investissement	29
II.5 L'endettement	31

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022	34
III.1 Orientations générales	35
III.2 Orientations et cadrage budgétaire en investissement	37
III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement	39
III.4 Orientations budgétaires concernant l'endettement	52
III.5 Conclusion	54
ANNEXE : Dispositions programmatrices	56

- **Préambule : le cadre légal et réglementaire**

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

• **Préambule : le cadre légal et réglementaire**

Plus précisément, le rapport sur les orientations budgétaires doit contenir les éléments d'information suivants :

- Orientations budgétaires (évolution prévisionnelle dépenses/recettes en fonctionnement et investissements), hypothèses retenues pour la fiscalité, les subventions,...
- engagements pluriannuels et programmation des investissements
- structure et gestion de la dette et perspective d'endettement pour l'exercice budgétaire
- présentation de la structure et de l'évolution des effectifs (dépenses de personnel, rémunérations, avantages en nature et effectifs)

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

(source principale : support à la présentation du DOB 2022 de la caisse d'épargne, novembre 2021)

I.1 L'environnement économique

Contexte international :

Après le repli de l'ensemble des économies internationales en 2020 suite aux confinements (en moyenne -2,8%), la croissance est redevenue positive en 2021 (en moyenne +5% à +6%) malgré certains freins à la reprise comme la pénurie de matière première ou de semi-conducteurs.

Pour 2022, la croissance internationale est attendue à environ 4%.

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

I.1 L'environnement économique

Contexte international :

Ces pénuries ainsi qu'une remontée des prix de l'énergie, ont entraîné une forte augmentation de l'inflation des pays industrialisés (+4% à +5% en moyenne fin 2021), alors que l'inflation était souvent devenue négative sur une partie de l'année 2020.

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

I.1 L'environnement économique

En France :

L'activité économique française a repris son niveau d'avant la crise du COVID :

- la croissance du PIB a grimpé de +6,7% en 2021 (-8% en 2020).

Pour 2022, le niveau de croissance est attendu à +4% (source PLF 2022)

- l'inflation, de +2% en 2021, est attendue à +2,5% en 2022 (source Banque de France)

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

I.1 L'environnement économique *(source Banque de France, projections macro décembre 2021)*

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,8	- 8,0	6,7	3,6	2,2	1,4
IPCH	1,3	0,5	2,1	2,5	1,5	1,6
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	1,8	1,7	1,7
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	11,7	2,4	4,4	3,5
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,6	6,1	2,2	1,0
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,7	0,6	1,3	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,0	7,9	7,8	7,7

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 29 octobre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.



I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

I.1 L'environnement économique

En France : dette publique et déficit public :

- la dette publique toutes administrations confondues, s'élève à environ 115% du PIB fin 2021, et est prévue en très légère baisse à 114% dans le PLF 2022 (la dette publique représentait environ 100% du PIB avant la crise du COVID, et environ 70% du PIB avant la crise financière de 2008)
- Le déficit public s'élevait quant à lui à environ 9% du PIB en 2020, 7% en 2021, et est annoncé à 4,8% du PIB dans le PLF 2022

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

I.2 Dispositions de la loi de finances impactant les collectivités locales

Le projet de loi de finances (PLF) 2022 est le dernier de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022.

Il s'inscrit dans la continuité des réformes précédemment engagées (suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, baisse des impôts de production, plan de relance) et ne contient pas de nouvelles réformes majeures.

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

I.2 Dispositions de la loi de finances impactant les collectivités locales – Principales mesures

- Hausse des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales : +1,2% (fiscalité transférée)
- stabilité des concours financiers aux collectivités (52,7 Mds€ contre 52,1Mds€ en 2021)
- stabilité générale de la dotation globale de fonctionnement (DGF), mais hausse plus importante que les années précédentes de la DSU (dotation de solidarité urbaine), qui est l'une de ses composantes
- stabilité de la Dotation à la Politique de la Ville (DPV)
- hausse sensible de la dotation d'investissement DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : +59%

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

I.2 Dispositions de la loi de finances impactant les collectivités locales – Principales mesures

- Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : 2^{ème} année sur 3 (exonération de 65% du montant global)
- la poursuite de la baisse des impôts de production (baisse en 2022 du taux normal de l'impôt sur les sociétés)
- revalorisation des bases de taxe foncière (basée sur l'inflation de l'année N-1) : devrait être supérieure à +2% vu le niveau probable de l'inflation 2021

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

I.2 Dispositions de la loi de finances impactant les collectivités locales – Principales mesures

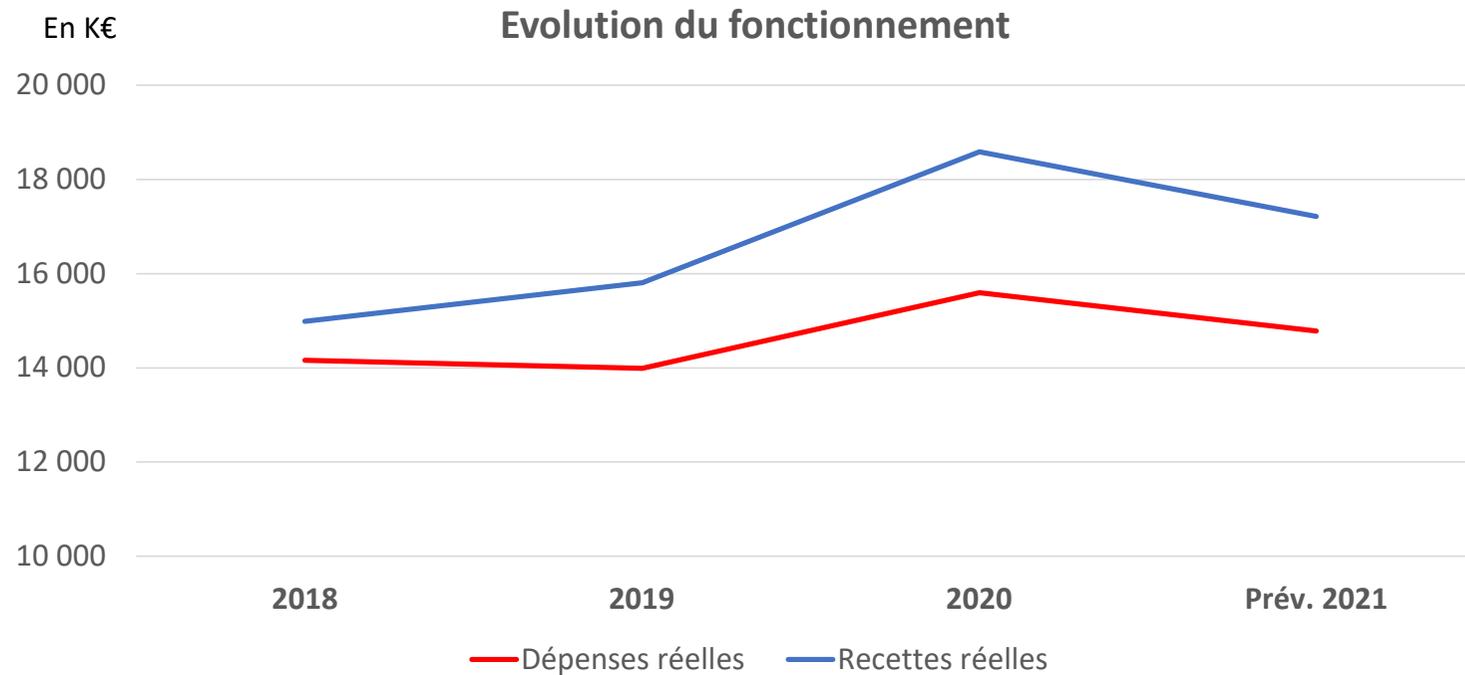
Autres mesures :

- dispositions en faveur de l'emploi ou de l'insertion : revenu d'engagement pour les jeunes, plan fiscal pour les travailleurs indépendants, prime pour le recrutement d'apprentis
- mesures de pouvoir d'achat : bouclier tarifaire sur le prix du gaz, indemnité inflation de 100€ pour les revenus inférieurs à 2000€ par mois, et complément de 100€ au chèque énergie

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

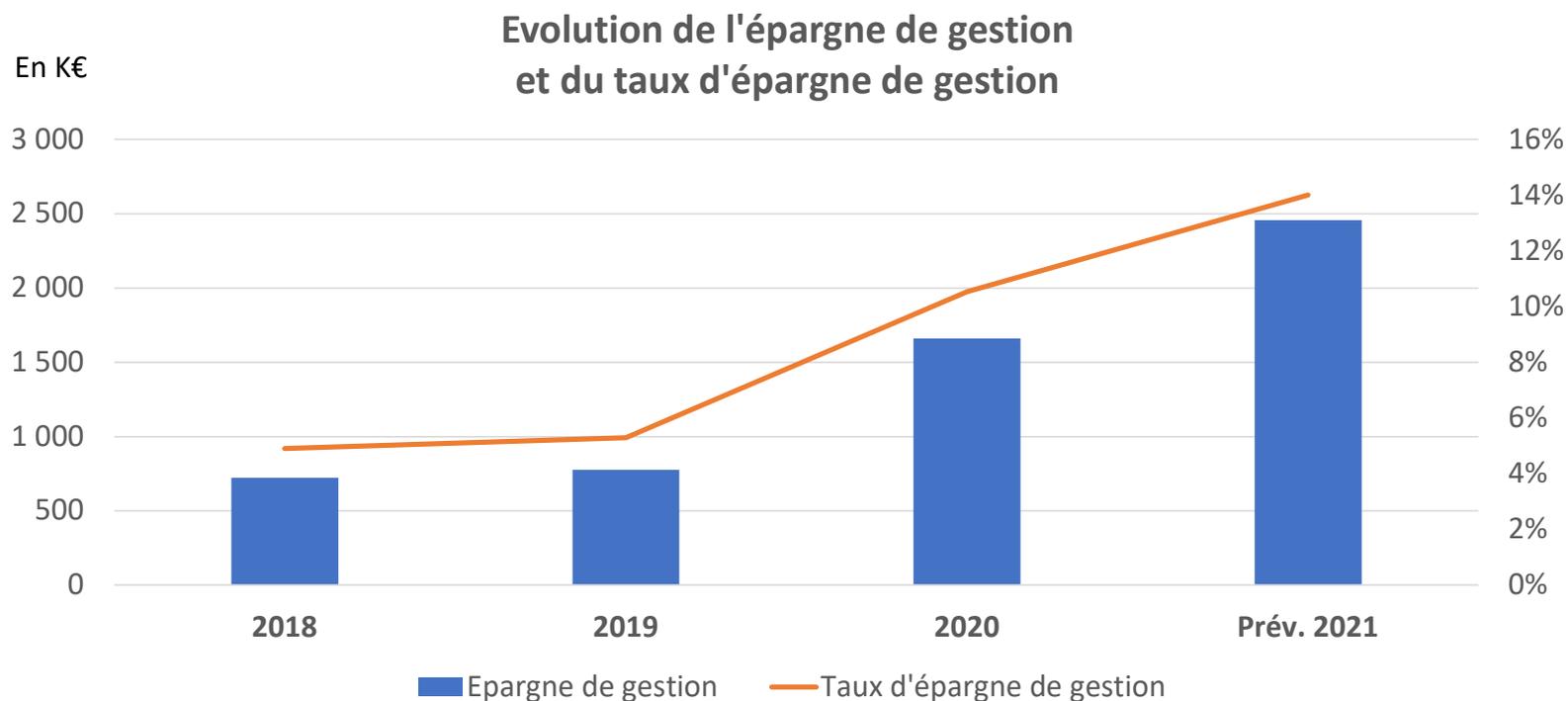
II.1 Section de fonctionnement – présentation générale



Le solde des écritures réelles, bien qu'en diminution par rapport à 2020, est très satisfaisant.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.1 Section de fonctionnement – présentation générale

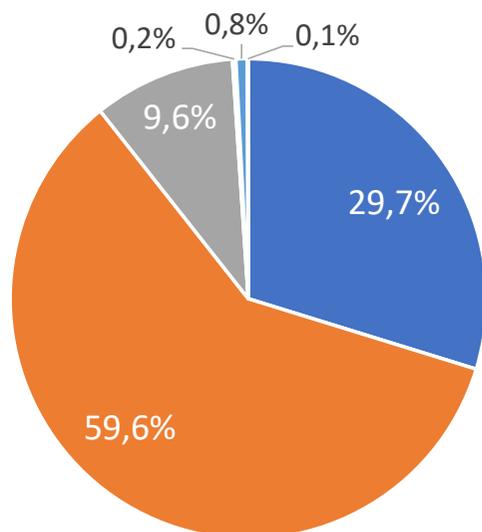


La ville réussit depuis deux années à améliorer son épargne, passant son taux d'épargne de gestion au-dessus de 10%.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.2 Zoom sur les principales dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses



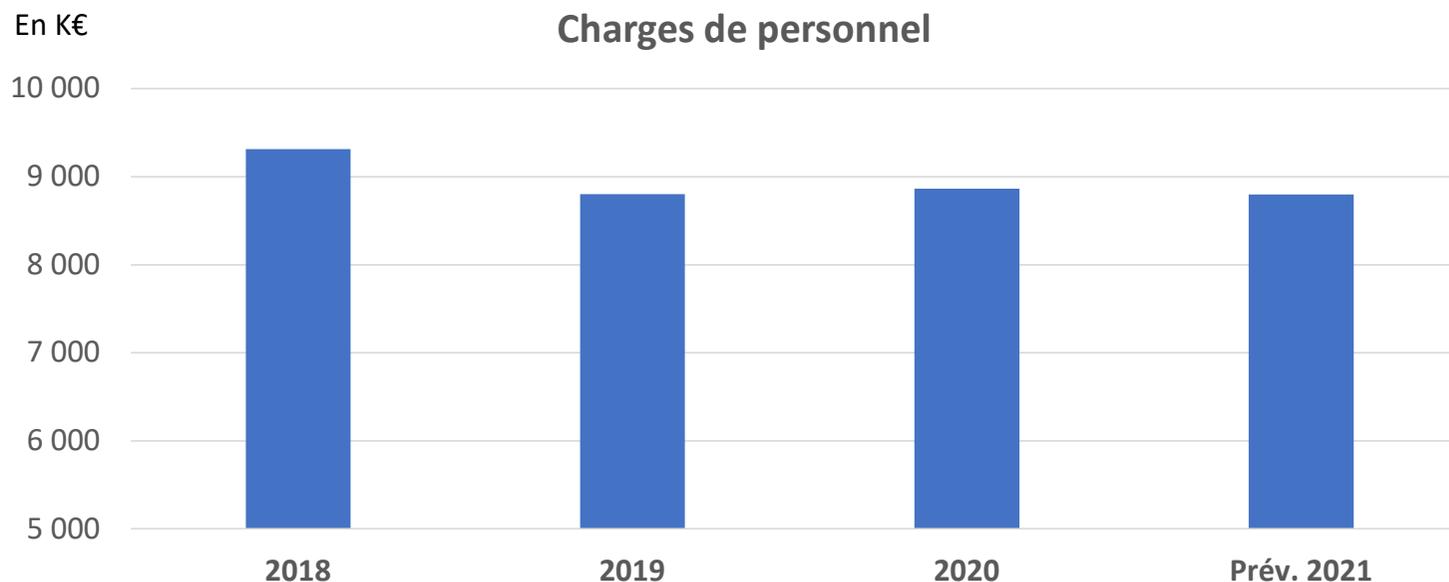
En 2021, les trois principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement sont :

- **Les charges de personnel 60%**
- **Les charges à caractère général (énergie, contrats, maintenance, fournitures...) 30%**
- **Les subventions au sens large (CCAS, Syndicats intercommunaux, associations) : 10%**

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.2 Zoom sur les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel



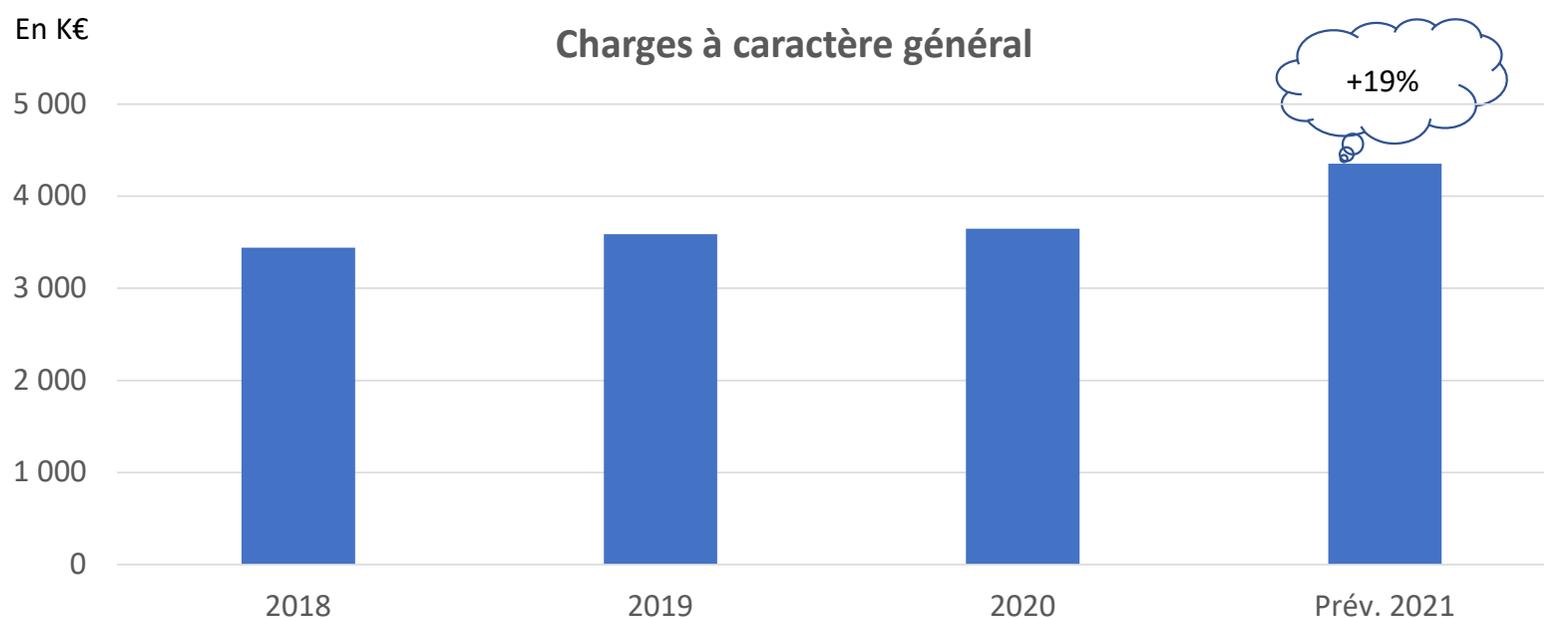
La masse salariale, principal poste de dépenses, est maîtrisée.

Elle devrait de nouveau augmenter en 2022, sous l'effet de recrutements correspondant aux priorités municipales (cf. partie III du présent rapport).

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.2 Zoom sur les principales dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général



Les charges à caractère général ont trop fortement augmenté en 2021.

La maîtrise de ce chapitre de dépenses constituera l'un des principaux enjeux financiers de 2022 (cf. partie III du présent rapport).

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.2 Zoom sur les principales dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

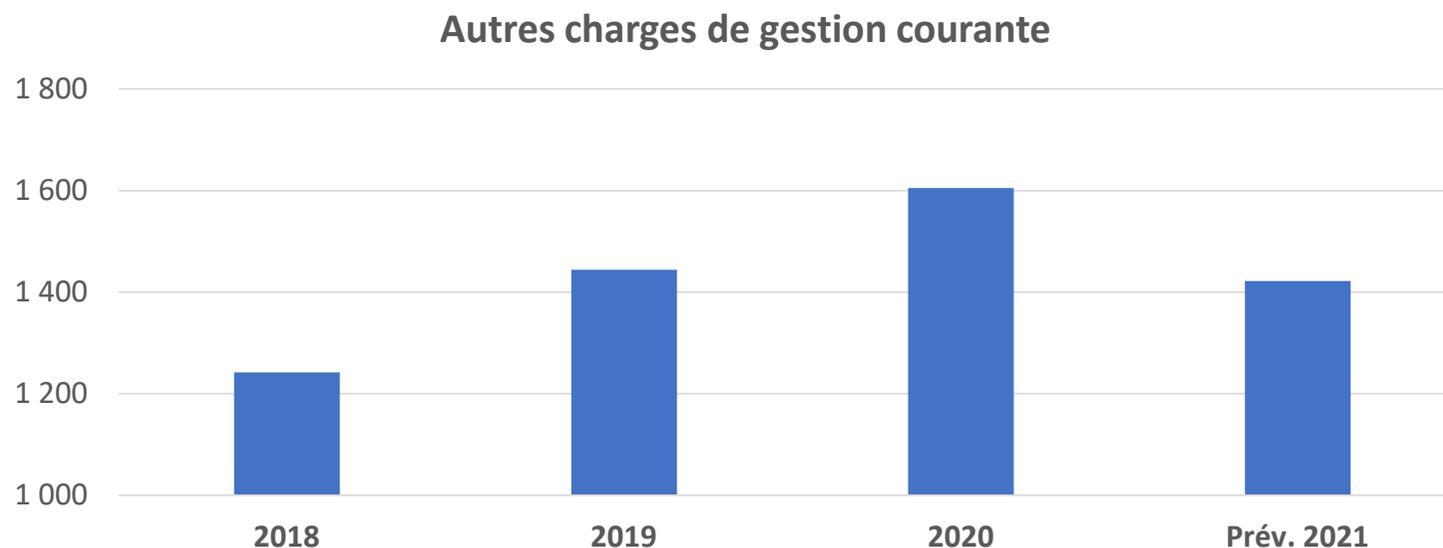
Parmi les principaux postes d'augmentation en 2021 :

- **Facturation Elios pour la restauration scolaire, des crèches et du centre (rappel : structures en partie fermées en 2020)**
- **Le nettoyage du marché forain, qui a dû être renforcé car non satisfaisant**
- **Des actions éducatives liées à la cité éducative (en partie subventionnées)**

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.2 Zoom sur les principales dépenses de fonctionnement

Subventions (autres charges de gestion courante)

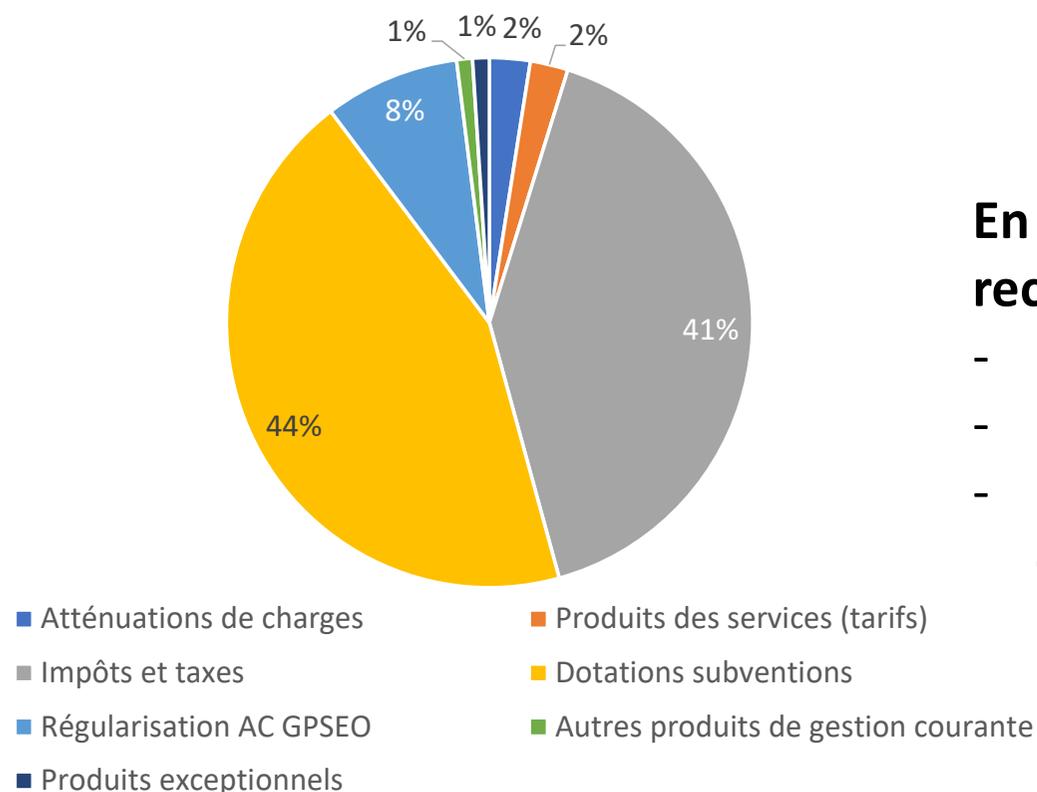


Le chapitre « autres charges de gestion courante » a diminué en 2021, en raison notamment d'une baisse de la subvention au CCAS de 100 K€, et de l'absence de subvention à l'IFEP en 2021 (-77 K€).

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.3 Zoom sur les principales recettes de fonctionnement

Structure des recettes



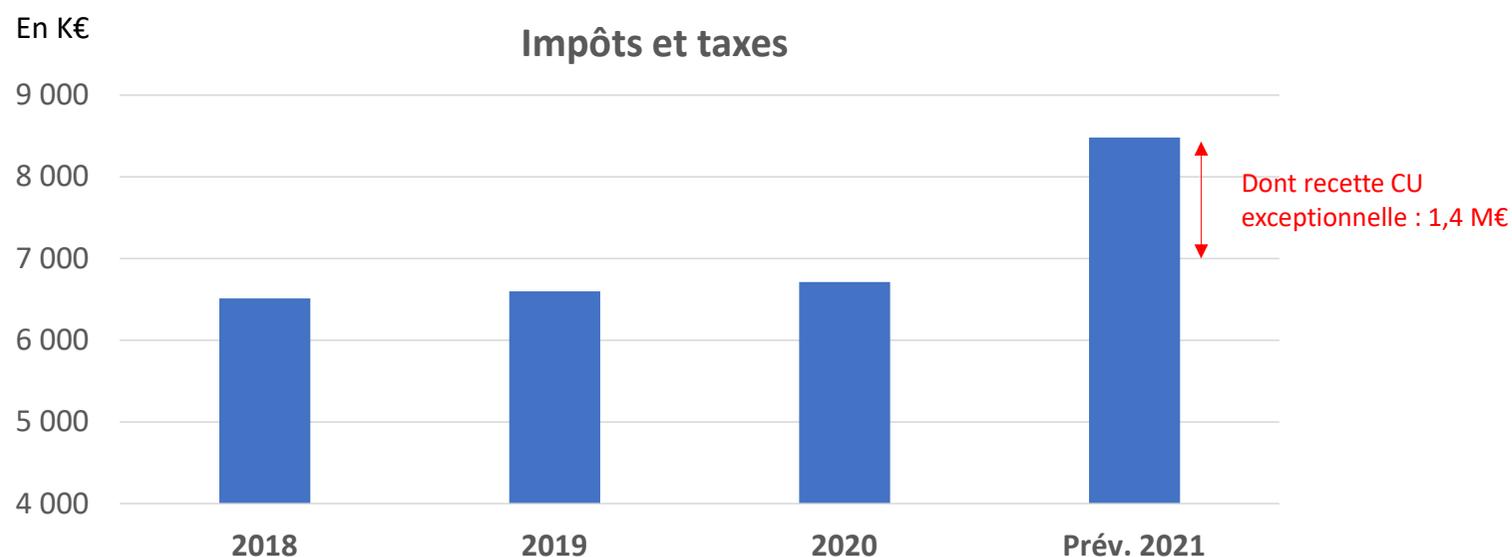
En 2021, les deux principaux postes de recettes réelles de fonctionnement sont :

- **Les dotations et subventions 44%**
- **Les impôts et taxes 41%**
- **Une régularisation d'attribution de compensation par la CU : 8%**

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.3 Zoom sur les principales recettes de fonctionnement

Impôts et taxes



L'augmentation de ce poste en 2021 est exclusivement dû à un rattrapage sur les attributions de compensation versées par la CU GPSEO.

Il est rappelé que le taux des impôts des ménages est quant à lui inchangé depuis plusieurs années.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.3 Zoom sur les principales recettes de fonctionnement

Evolution des principales recettes fiscales

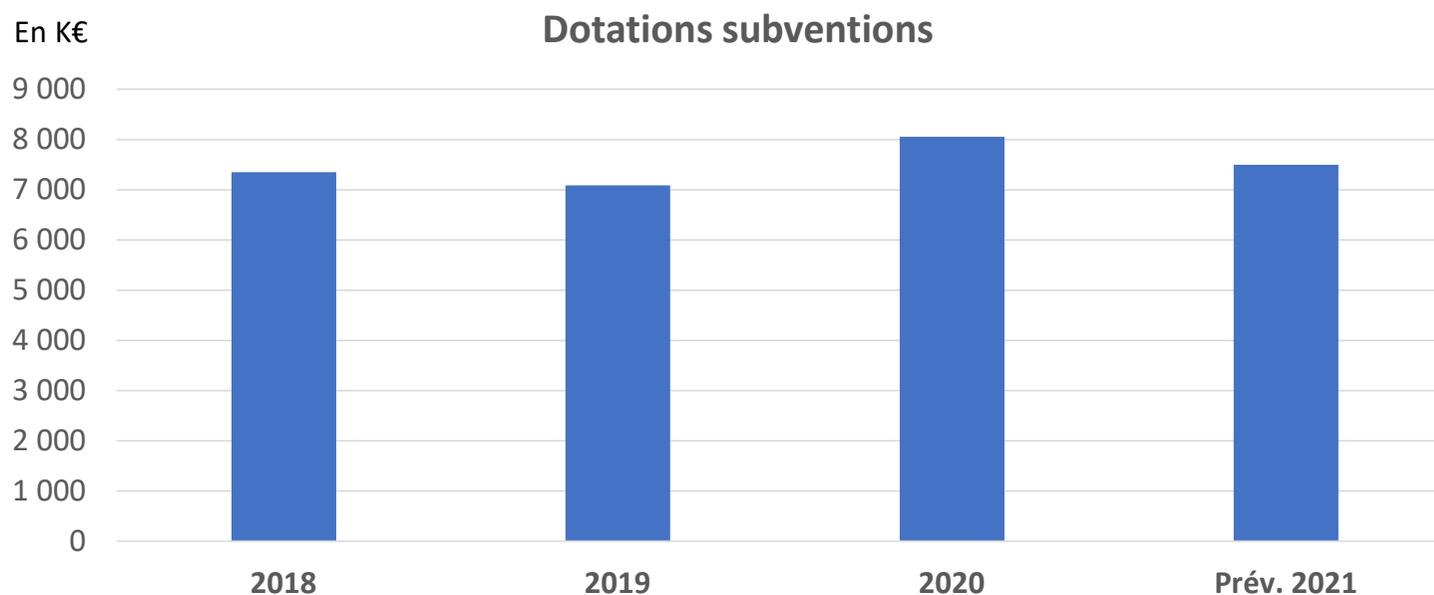
En K€	2018	2019	2020	Prév. 2021
TOTAL	6 514	6 601	6 716	8 467
Dont :				
impôts locaux ménages	4 716	4 854	4 934	4 897
Attribution de compensation	48	12	12	401
FNGIR (montant figé)	135	136	136	135
FSRIF (fonds de solidarité Région)	1 088	1 079	1 121	1 081
rattrapage Attribution de Compensation GPSEO				1 429
Taxe sur l'électricité	158	141	138	159
droits de mutation	310	328	329	355

La hausse de recettes provient du recalcul des attributions de compensation par la CU GPSEO, qui aboutit d'une part à une recette exceptionnelle de 1,4 M€, d'autre part à une attribution de compensation annuelle de 401 K€ contre 12 K€ auparavant.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.3 Zoom sur les principales recettes de fonctionnement

Dotations et subventions



Moins de subventions encaissées en 2021, principalement en raison d'un décalage sur versement de subvention CAF.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.3 Zoom sur les principales recettes de fonctionnement

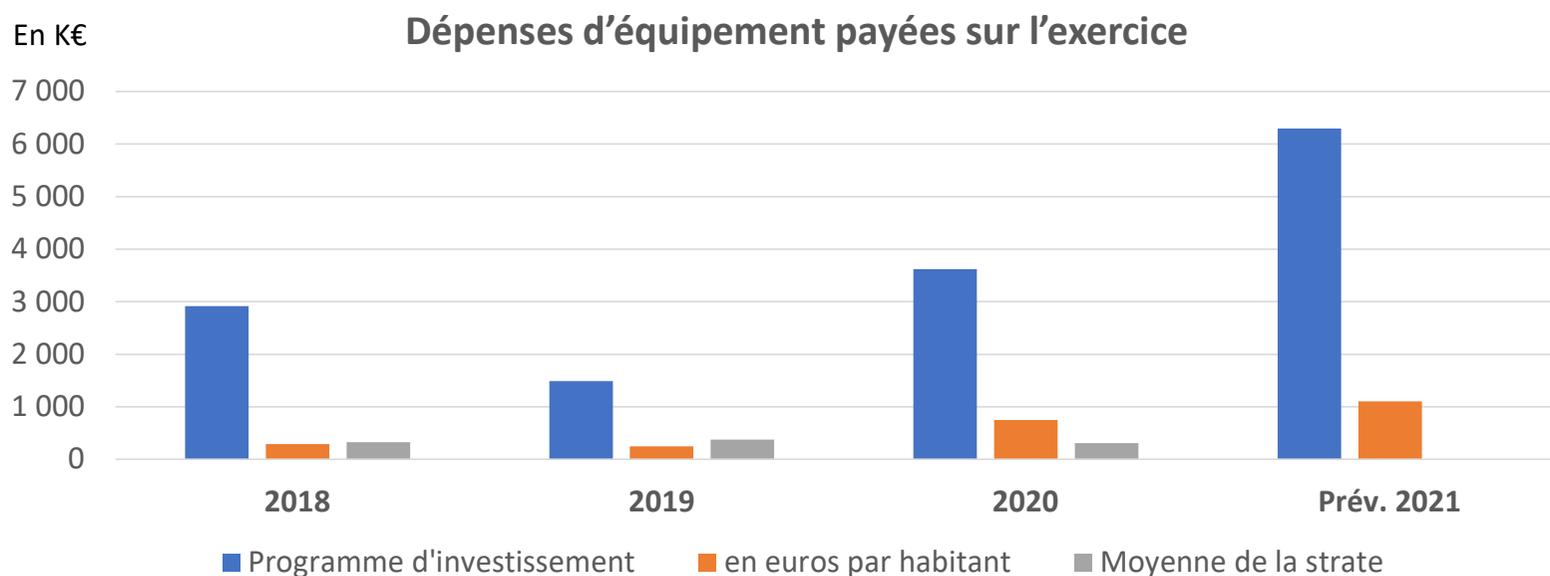
Dotations et subventions

	2018	2019	2020	Prév. 2021
TOTAL	7 349	7 087	8 056	7 568
Dont :				
Dotation forfaitaire	1 599	1 578	1 556	1 535
Dotation de solidarité urbaine	2 903	2 981	3 062	3 131
Autres organismes (CAF)	1 122	1 135	1 420	1 070
FDPTP	507	482	479	478
Dotation politique de la ville	367	302	289	381

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.4 L'investissement

Evolution du programme d'investissement



Après une pause en 2018 et 2019, le programme d'investissement de la ville est devenu plus soutenu en 2020 et surtout en 2021, devenant largement supérieur à la moyenne nationale des villes de la même strate.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.4 L'investissement

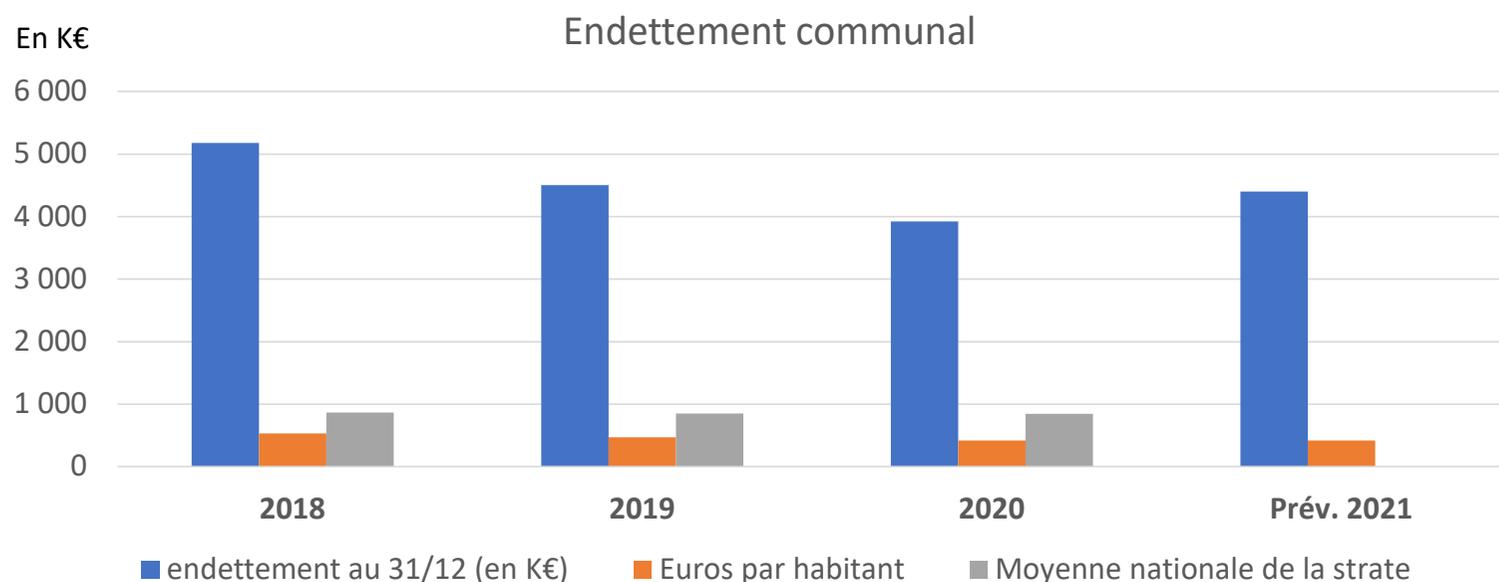
Principales opérations de l'exercice 2021 :

- cité Champeau
- Espace de diffusion artistique et culturel « le Phénix »
- démolition du « Rallye » puis aménagement du parvis de l'hôtel de ville et de l'accès à l'école Pasteur
- travaux à l'espace Prévert
- Études préalables à la construction de la cité Simone Veil
- travaux du centre Espoir (fin 2021)
- Nouveaux locaux de la police municipale rue Edouard Legrand (fin 2021)

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.5 L'endettement

Evolution de l'endettement communal

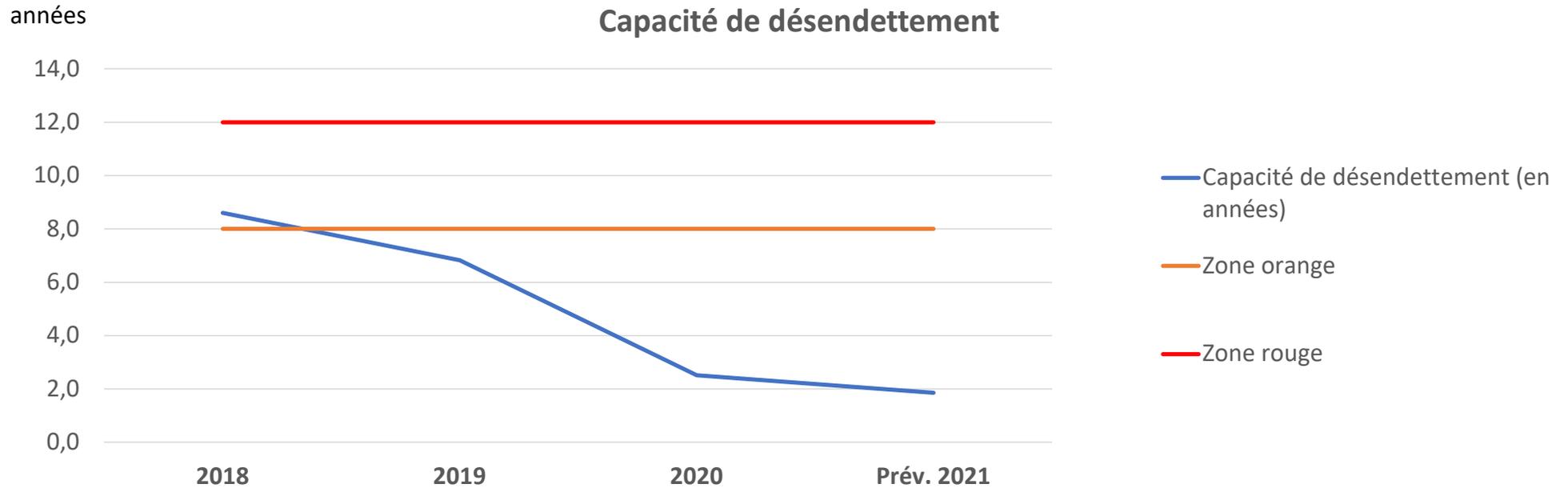


La baisse des investissements a entraîné un désendettement de la commune, la dette étant largement inférieure à la moyenne des villes de la strate.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.5 L'endettement

Capacité de désendettement



La capacité de désendettement (endettement rapporté à l'épargne brute) est excellente et très éloignée des zones de vigilance.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ARRETEE A FIN 2021

II.5 L'endettement

Structure de la dette communale

Au 31 décembre 2021 :

- **La ville compte 10 contrats d'emprunts**
- **Le taux moyen de la dette communale est de 1,79%**
- **La dette actuelle a une durée de vie de 14 ans (extinction en 2035)**
- **L'encours est constitué à 93% en taux fixe, et à 7% en taux variable**
- **Aucun emprunt n'est considéré comme toxique (100% de la dette est classée 1-A selon la charte Gissler sur le risque lié aux emprunts)**

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.1 Orientations générales

Le budget 2022 traduira financièrement les priorités municipales suivantes :

→ **l'éducation :**

- **Poursuite de la construction de la cité Champeau, préfiguration de la cité Simone Veil dont les travaux débiteront fin 2022 ou début 2023 en fonction de la démolition préalable de l'immeuble du Trident**
- **Ambitieux plan de déploiement de matériel numérique dans toutes les classes des écoles élémentaires**

→ **La culture :**

- **Poursuite de la construction du nouvel espace de diffusion artistique et culturelle « le Phénix » (incluant une micro-folie), en remplacement de l'ancienne Arche**

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.1 Orientations générales

→ La sécurité et la tranquillité :

- Augmentation des effectifs de police municipale
- Augmentation des effectifs des médiateurs
- Extension de la vidéo protection (à terme plus de 80 caméras supplémentaires)
- Nouveaux locaux rue Edouard Legrand pour la police municipale
- Convention de coordination avec la police nationale

→ Le cadre de vie :

- Aménagement du parvis de l'hôtel de ville et de l'entrée de l'école Pasteur (suite à la démolition du bar « le Rallye » en 2021)
- Démolitions d'habitations impasse Barrois et rue des Chariots
- Accompagnement des opérations de rénovation urbaine sous maîtrise d'ouvrage CU
- Renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages

→ Le social :

- Rénovation du centre à vocation sociale Espoir
- Aménagement des nouveaux locaux du CCAS

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

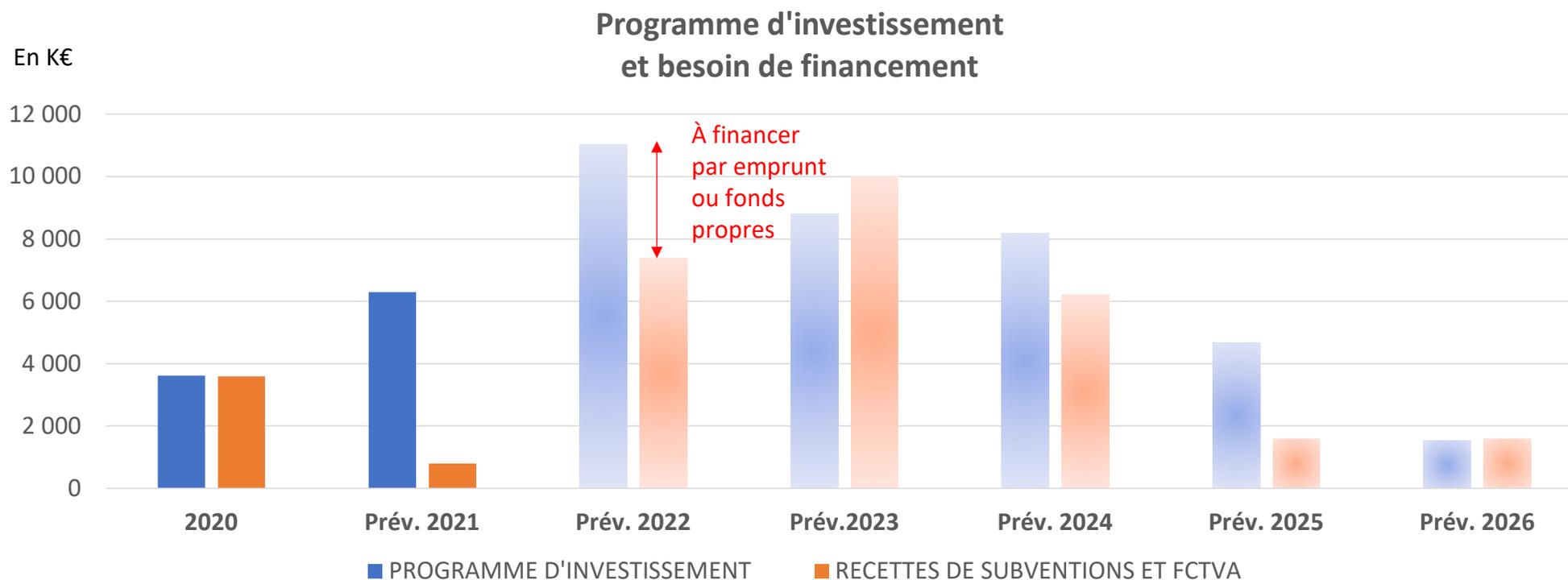
III.2 Orientations et cadrage budgétaires en investissement

Outre ces opérations prioritaires :

- **Les investissements subventionnés seront privilégiés**
- **Les principaux investissements seront présentés en opérations individualisées, et feront l'objet d'autorisations de programme pluriannuelles si leur montant le justifie**
- **Les autres investissements plus modestes feront l'objet de « provisions » avec des montants globaux**

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.2 Orientations et cadrage budgétaire en investissement - Prospective



Un programme d'investissement très ambitieux porté par la cité éducative

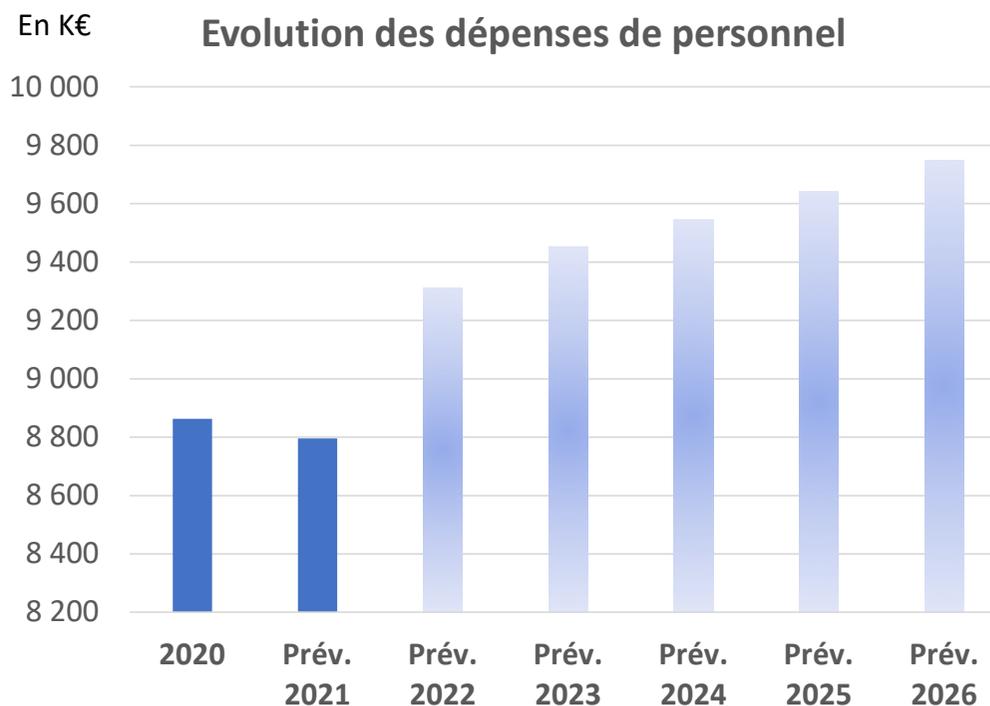
III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

Concernant la masse salariale :

Les dépenses de personnel ont diminué en 2021, notamment en raison de départs non immédiatement remplacés dans plusieurs services.

Le remplacement de ces agents, des recrutements nouveaux dans plusieurs services (médiateurs, police municipale, services techniques) ainsi que le « GVT » (glissement vieillesse technicité) conduiront à une hausse sensible de ce poste en 2022.



III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

Dépenses de personnel : informations réglementaires

a) Évolution de la masse salariale :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021		Prévision 2022
012 CHARGES DE PERSONNEL : masse salariale	8 488 109.03 €	8 494 222.95€	8 564 552.20 €		9 106 904 €

Montant total de la masse salariale de janvier à décembre 2021 : **8 564 552.20€**

Titulaires : 69,82% soit 5 980 379.55 €

- **Contractuels de droit public** : 21,09% soit 1 806 472.49 €
- **Contractuels de droit privé** : 2.21% soit 189 245.50 €
- **Assistants maternelles** : 6,55% soit 561 436,14 €
- **Autres** : 0.32% soit 27 018.52 €

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

Dépenses de personnel : informations réglementaires

b) Evolution de la croissance budgétaire de la masse salariale :

Soit une croissance budgétaire de 0.82 % soit 70 329.25 € de masse salariale par rapport à l'année dernière.

c) Evolution du régime indemnitaire :

Regroupement Profils	RI Moyen	Evolution (en %) par rapport à janv. 20 - déc. 20	Montant total RI entre janv. 21 et déc. 21	% RI sur rémunération
Titulaires	458	3,97 %	789 205	18,21 %
Contractuels de droit public	133	4,42 %	163 026	12,94 %
Contractuels de droit privé	24	-24,85 %	3 673	2,47 %
Assistantes maternelles	367	27,79 %	73 752	17,73 %

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

Dépenses de personnel et rémunérations : informations réglementaires

d) Evolution du GVT en 2021 :

2.5% du GVT indiciaire budgétaire

0.1% du GVT rémunération permanente budgétaire

c) Evolution du régime indemnitaire :

Regroupement Profils	RI Moyen	Evolution (en %) par rapport à janv. 20 - déc. 20	Montant total RI entre janv. 21 et déc. 21	% RI sur rémunération
Titulaires	458	3,97 %	789 205	18,21 %
Contractuels de droit public	133	4,42 %	163 026	12,94 %
Contractuels de droit privé	24	-24,85 %	3 673	2,47 %
Assistantes maternelles	367	27,79 %	73 752	17,73 %

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

Evolution des effectifs et ETP en 2021 : informations réglementaires

a) Evolution des effectifs :



↓ **240** Effectifs
Nombre d'effectifs

Soit -0.41% par rapport à décembre 2020

b) Evolution des ETP :



↓ **200,18** ETP
Nombre d'ETP

Effectifs ETP	2021											
	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Effectifs	249 (4 %)	239 (-1 %)	247 (-3 %)	236 (-2 %)	235 (4 %)	239 (-1 %)	241 (0 %)	249 (1 %)	243 (0 %)	231 (-3 %)	252 (-5 %)	240 (0 %)
Etp	207,69 (3 %)	203,21 (0 %)	205,12 (-2 %)	203,02 (1 %)	194,76 (-2 %)	201,88 (0 %)	201,24 (-2 %)	211,26 (0 %)	209,82 (-2 %)	195,35 (-2 %)	204,31 (-4 %)	200,18 (0 %)

Soit une évolution égale à – 0.30% par rapport à décembre 2020

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

Evolution des effectifs et ETP en 2021 : informations réglementaires

c) Répartition globale par catégorie :

- **Catégorie C** : 65,89%
- **Catégorie B** : 11,05%
- **Catégorie A** : 15,77%
- **Autres** : 7,30%

d) Regroupement par profil :

- **Titulaires** : 71,53%
- **Contractuels de droit public** : 20,60%
- **Contractuels de droit privé** : 1,13%
- **Assistantes maternelles** : 6,62%
- **Autres** : 0,13%

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

Evolution des avantages en nature : informations réglementaires

a) Avantage en nature logement :

- 2020 : 10 624.80 €
- 2021 : 10 624.80 €

Soit aucune évolution, et il n'y a pas d'évolution prévue sur 2022.

b) Avantage en nature véhicule :

- 2020 : 9 468 €
- 2021 : 11 064.82 €

Soit une augmentation de 2,28 %

Aucune évolution particulière prévue

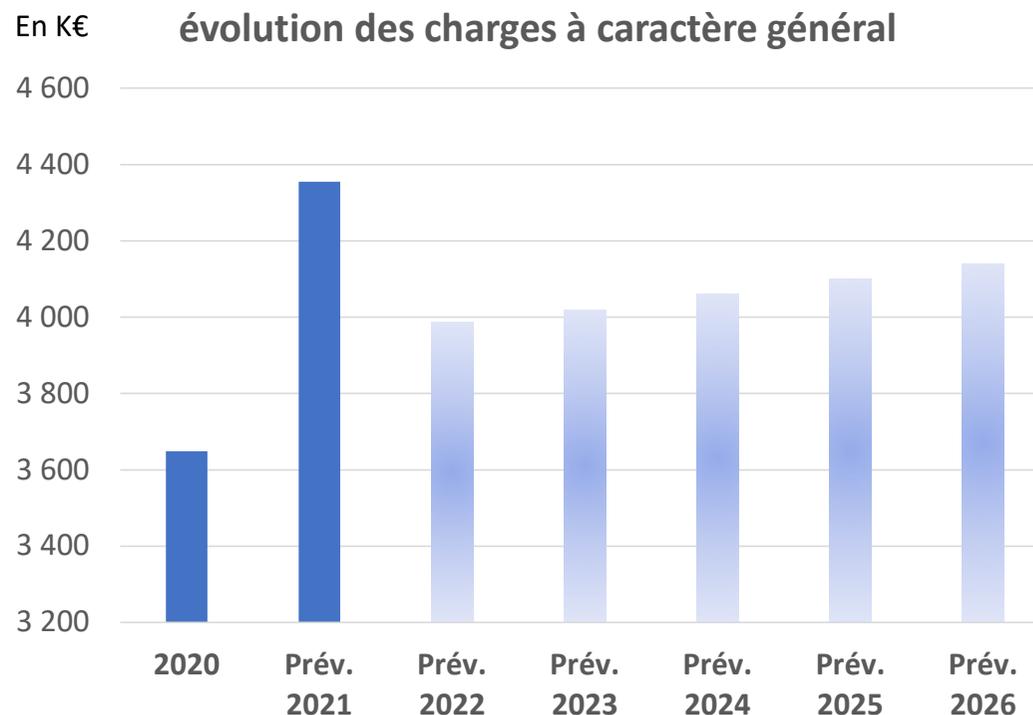
III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

Concernant les charges à caractère général :

Le chapitre des charges à caractère général a augmenté de 19% en 2021 comme vu précédemment.

Ceci n'étant pas soutenable plusieurs années de suite, il a été demandé à tous les services de diminuer leur budget de 10%, sauf dépenses incompressibles (fluides, restauration scolaire, maintenance...)



III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

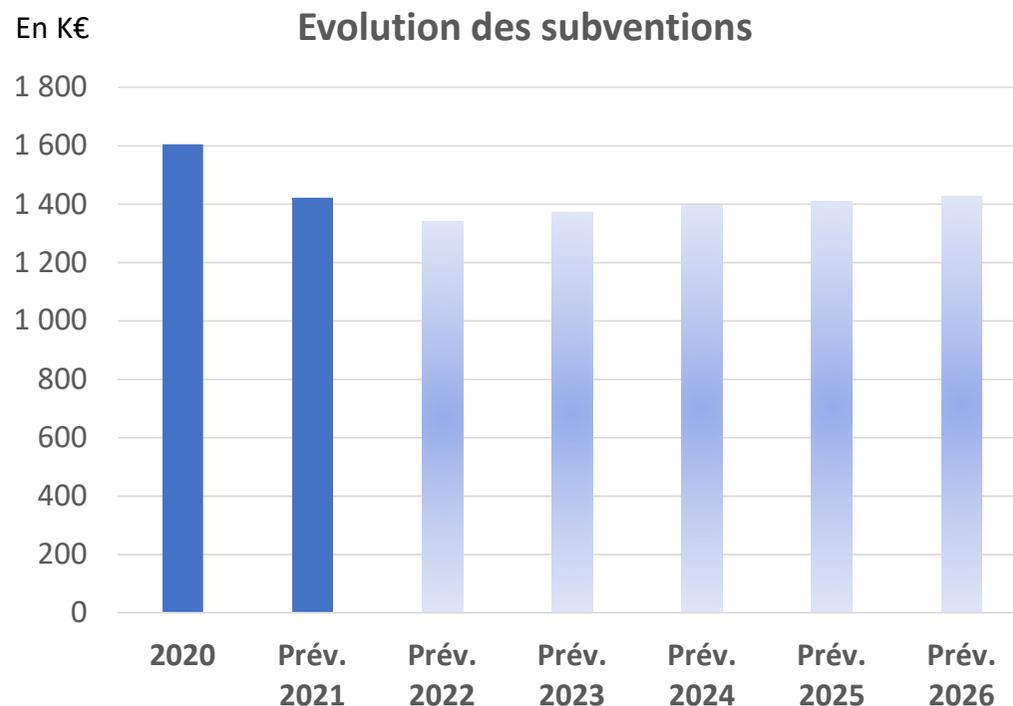
III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

Concernant les subventions :

Il devrait être possible de diminuer en 2022 le chapitre des subventions, en utilisant exceptionnellement une partie des excédents du CCAS (ceci est toutefois à confirmer).

Ceci n'affecterait en rien le niveau des aides diverses et services accordés aux Chantelouvais.

La commune va revoir les conventions d'objectifs et de moyens des associations les plus subventionnées, pour aligner les objectifs aux moyens définis entre la ville et ces associations.



III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

Concernant les recettes fiscales :

Chanteloup-les-Vignes a bénéficié en 2021 d'une recette exceptionnelle de 1,4 M€ venant de la CU GPSEO.

Le caractère non récurrent de cette recette va forcément se répercuter sur la situation financière des exercices 2022 et suivants, au moment où la ville :

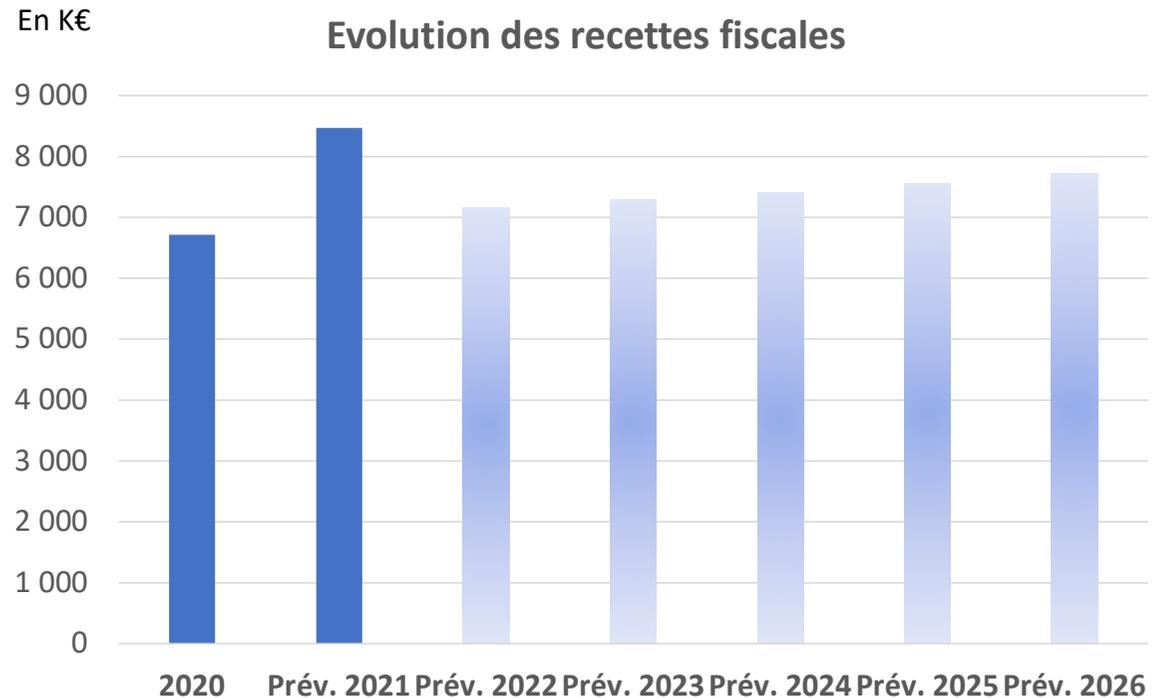
- **Mène un programme d'investissements très élevé**
- **Renforce certains services à la population (police, prévention,...)**

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

Concernant les recettes fiscales :

- **La ville ne maîtrise plus le taux de taxe d'habitation**
- **Hypothèse de non revalorisation du taux de taxe foncière (pour les bases : +3% en 2022, puis +2,5% par an)**
- **Non reconduction d'une recette exceptionnelle de 1,4 M€**

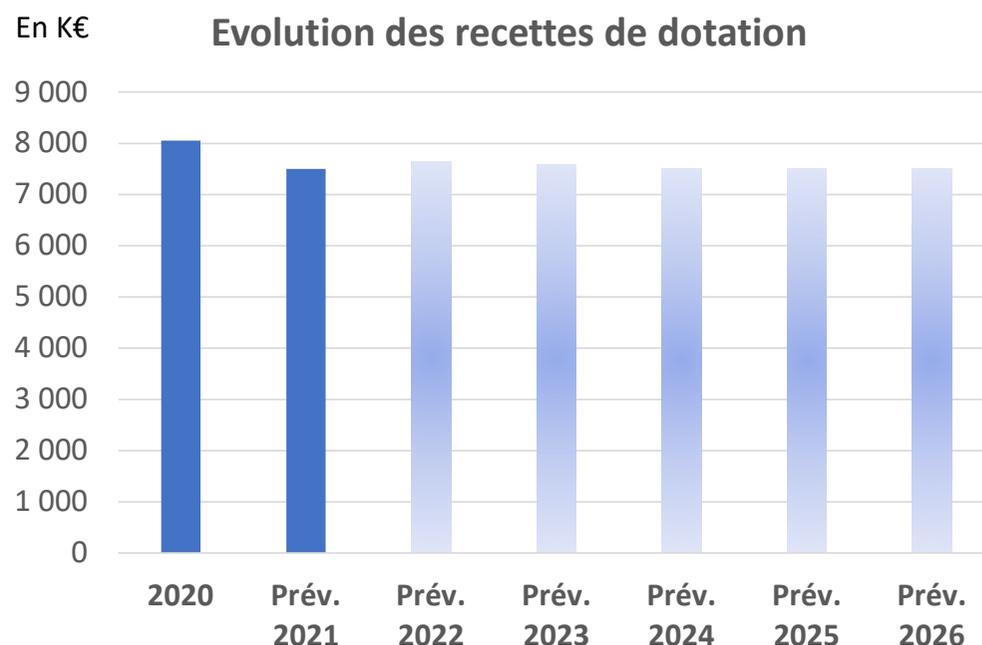


III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

Concernant les recettes de dotations et subventions :

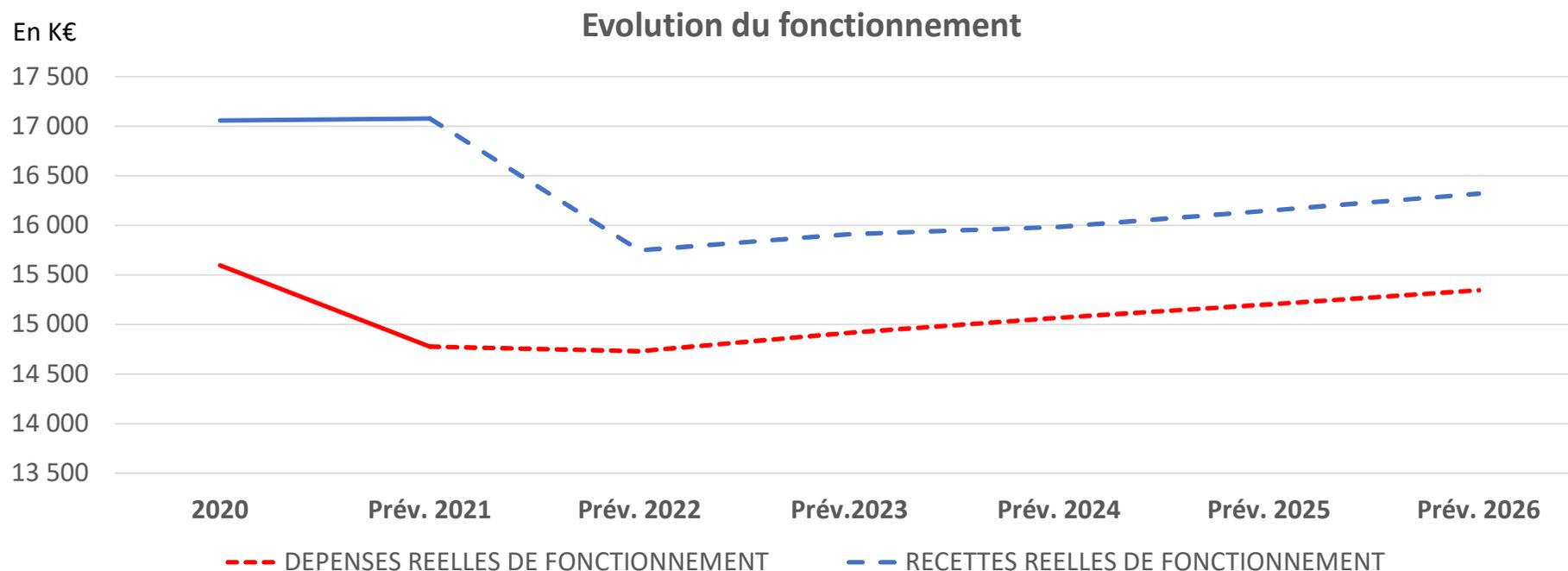
- **Le solde du financement des médiateurs de nuit par le Département, prévu en 2021, va être reporté en 2022**
- **Décalage de paiement d'une prestation CAF de 2021 vers 2022**
- **En 2023 à 2026 : fin du financement des médiateurs, et estimation prudente des subventions cité éducative, des dotations (DGF, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation Politique de la Ville) et des appels à projet**



III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.3 Orientations et cadrage budgétaire en fonctionnement

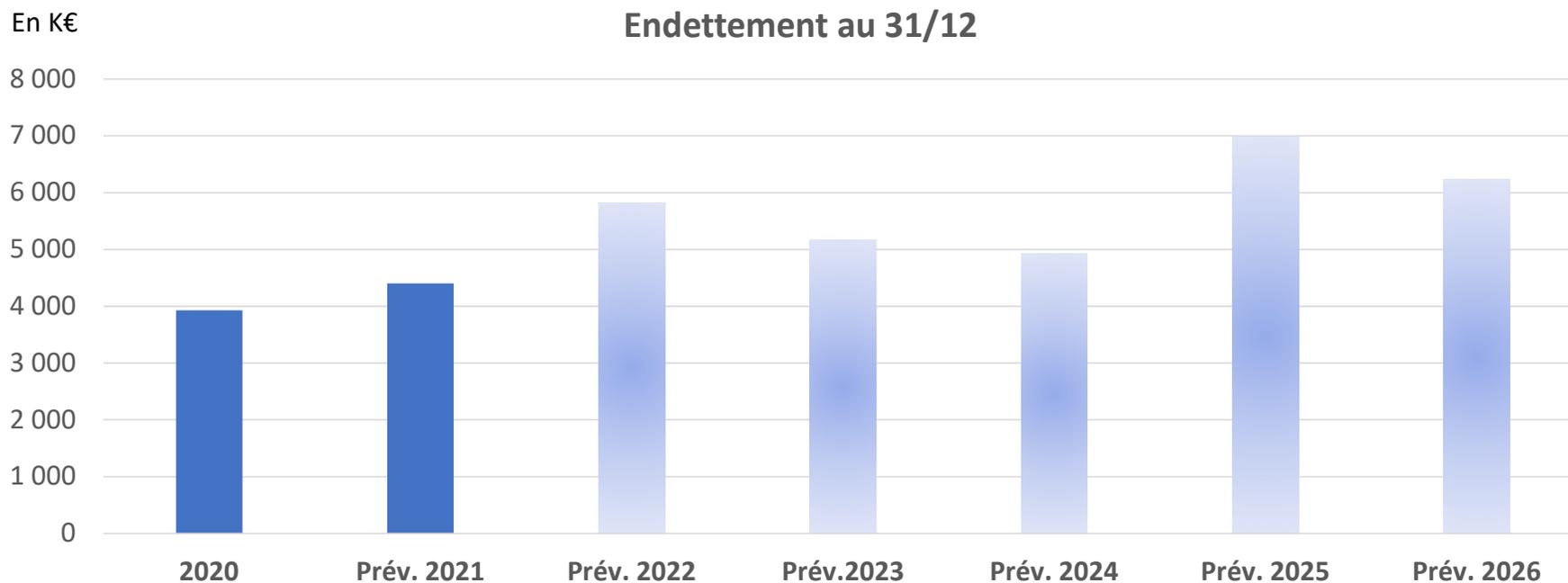
Synthèse du fonctionnement :



La non reconduction de la recette exceptionnelle de la CU dégrade mécaniquement notre épargne de gestion.

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

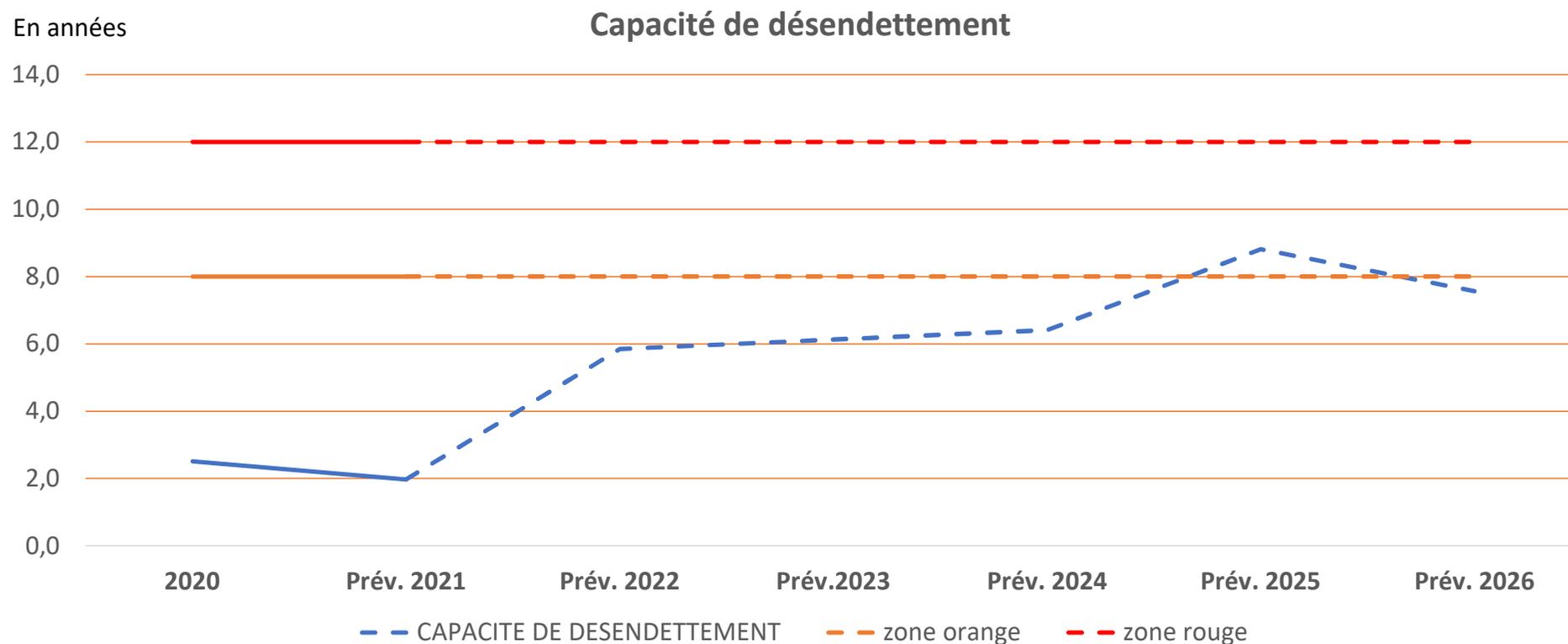
III.4 Orientations budgétaires concernant l'endettement



Le programme d'investissement sera en partie financé par l'emprunt.

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.4 Orientations budgétaires concernant l'endettement



La capacité de désendettement se dégrade et se rapproche de la zone de vigilance.

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.5 Conclusion

A partir de 2022, les résultats financiers de la ville se caractériseront par :

- une progression des dépenses de fonctionnement soutenue en 2022 (recrutements) puis plus modeste mais régulière**
- la réalisation d'un programme d'investissements très soutenu, certes très bien subventionné mais mobilisant environ 5 M€ d'emprunt entre 2022 et 2026**

Le programme d'investissements 2022 – 2026 est estimé à environ 34 M€ TTC.

Il sera financé à 78% sur subventions et FCTVA, à 15% par emprunt et à 7% sur autofinancement. Ceci est dans l'absolu compatible avec les marges de manœuvre de la commune.

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022

III.5 Conclusion

Le programme d'investissement, bien que très soutenu, est compatible avec les capacités de la commune. Comme à son habitude, la ville s'attachera à obtenir toutes les subventions complémentaires possibles sur les principales opérations.

Le principal enjeu réside toutefois dans le budget de fonctionnement, et dans le renforcement de l'épargne de gestion. Il est à cet égard primordial :

- De contenir les dépenses autant que possible**
- De dégager de nouvelles ressources internes ou d'obtenir de nouvelles subventions**

ANNEXE : dispositions programmatrices (données exprimées en K€)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2020	Prév. 2021	Prév. 2022	Prév.2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026
Charges à caractère général	3649	4355	3986	4 020	4060	4100	4141
Charges de personnel	8 863	8 796	9 312	9 452	9546	9642	9738
Autres charges de gestion courante	1 605	1 423	1 341	1 370	1397	1411	1425
Dette actuelle	98	90	81	67	54	40	30
Charges exceptionnelles	1380	113	10	10	10	10	10
TOTAL	15 595	14 777	14 730	14 918	15 067	15 203	15 345

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2020	Prév. 2021	Prév. 2022	Prév.2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026
Atténuation de charges	469	374	350	350	350	350	350
Services et domaine	369	402	419	435	453	470	490
Impôts et Taxes	6716	8467	7155	7281	7410	7558	7710
Dotations subventions	8056	7500	7653	7583	7509	7509	7509
Autres produits de gestion courante	169	156	160	160	160	160	160
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	1279	178	10	100	100	100	100
TOTAL	17 058	17 077	15 747	15 909	15 982	16 147	16 319

ANNEXE : dispositions programmatrices

EPARGNE DE GESTION	1 662	2 325	1 098	968	879	894	914
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	11%	14%	7%	6%	6%	6%	6%
EPARGNE BRUTE AVANT PPI	1 564	2 235	1 017	901	825	854	884
Capital de la dette actuelle	581	524	537	536	511	500	480
EPARGNE NETTE AVANT PPI	882	1 776	480	455	404	444	494

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	3 618	6 295	11 034	8 809	8 190	4 684	1 530
Recettes d'investissement (subventions, FCTVA, cessions)	3592	799	7 366	9 993	6 209	1 588	1 588
Besoin de financement (emprunts ou fonds propres)	26	5496	3668	-1184	1981	3096	-59

Emprunt de l'année	0	1000	2000	0	400	2700	0
--------------------	---	------	------	---	-----	------	---

Fonds de roulement final au 31/12	4182	1462	213	1670	310	150	383
-----------------------------------	------	------	-----	------	-----	-----	-----

épargne de gestion finale	1 662	2 325	1 098	968	879	894	914
épargne brute finale	1 564	2 235	997	842	769	792	825
épargne nette finale	882	1 776	439	331	277	298	234
Endettement final	3 926	4 402	5 824	5 164	4 926	6 980	6 240
Capacité de désendettement finale en années	2,5	2,0	5,8	6,1	6,4	8,8	7,6